



## **Conditions générales et règlement de l'accueil extrascolaire**

Les écoliers sont accueillis au « P'tit Moulin » dans un espace adapté.

Le partage des locaux avec les enfants plus jeunes se fait de manière réfléchie afin que chacun y trouve ce dont il a besoin.

Dans ce lieu, les écoliers seront accueillis par du personnel qualifié qui sera à leur écoute et proposera des jeux, des activités et la possibilité de rester au calme.

Les écoliers passeront beaucoup de temps à l'extérieur pour courir et jouer. Il est important qu'il puisse jouer en toute liberté et avoir la possibilité de se salir.

Nous n'acceptons pas les jeux électroniques et les armes jouets.

L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou dégâts sur un jouet privé amené par l'enfant.

### **Les devoirs**

Les écoliers ont la possibilité de faire leurs devoirs pour le lendemain au « P'tit Moulin » nous vous rappelons que nous ne faisons pas de soutien scolaire.

Selon sa disponibilité et le nombre d'enfants présents, le personnel propose son aide et fait réviser les leçons.

La responsabilité du contrôle et des corrections des devoirs incombe aux parents.

### **Comportement**

Pour garantir une atmosphère harmonieuse nous demandons aux écoliers un comportement adéquat :

1. Respect et politesse envers les animatrices, les camarades et envers tous les enfants présents sur le site du « P'tit Moulin ».
2. Respect du matériel et de l'ambiance de travail.

### **Relations parents / animatrices**

Dans un souci de bonne collaboration, le personnel est disponible pour toutes questions relatives à l'enfant au sein de l'accueil extrascolaire.

Nous demandons la même disponibilité aux parents. Ces derniers sont régulièrement informés du déroulement des activités liées à l'accueil extrascolaire ainsi que de l'intégration de leur enfant au « P'tit Moulin ».

En cas de nécessité, de part et d'autre un entretien peut être demandé en tout temps.

### **Les repas et les pauses**

Durant les repas, les enfants sont encouragés à goûter à tous les aliments. Cependant, nous ne forçons pas un enfant à manger.

Nous attendons des enfants qu'ils adoptent une attitude respectueuse vis-à-vis de la nourriture.

Ils n'ont pas le choix du menu.

Ces derniers peuvent être adaptés en cas d'allergies alimentaires (sur présentation d'un certificat médical) ainsi que par convictions religieuses.

### **Inscription**

Une prise de contact avec les parents et l'enfant durant une visite au « P'tit Moulin »

Une fiche d'inscription à remplir et à signer par les deux parents

## Assurance et responsabilités

L'assurance RC et l'assurance accident de l'enfant restent à la charge des parents.

L'Association du « P'tit Moulin » décline toute responsabilité en dehors des heures d'ouverture du site.

## Transport des enfants

Les parents sont responsables du domicile au «P'tit Moulin» ainsi que pour le retour.

Le personnel doit être informé si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant.

Si l'enfant vient depuis l'école, le P'tit Moulin organise les transports.

Une lettre est distribuée en début d'année, les parents doivent s'y référer et la respecter.

Les enfants effectuant le trajet jusqu'à l'école à pied sont accompagnés par une personne responsable, ils mettent leur triangle ou le brassard reçu par la police lors de l'information routière. En cas d'oubli le P'tit Moulin en prête un pour le trajet.

Pour tout transport des enfants dans les véhicules privés des collaborateurs du P'tit Moulin merci de cocher la croix correspondante dans le bulletin d'inscription.

Les écoliers dès la 5H, si accord écrit des parents, peuvent se rendre seuls jusqu'à l'arrêt du bus.

**Les enfants venant de commune hors convention et que nous allons chercher ailleurs qu'à l'arrêt du bus de Nuvilly ont un forfait de CHF 2.-, facturé par jour.**

**Pour les enfants venant de la commune d'Estavayer et suivant l'école à Murist, le personnel du P'tit Moulin va chercher les enfants dans la cour d'école, les inscriptions passent par la commune d'Estavayer qui les transmet au P'tit Moulin.**

## Durée de l'inscription

L'inscription se fait pour une année scolaire.

Elle est valable à réception du règlement de la cotisation de membre.

Le premier mois est considéré comme temps d'essai, le délai de résiliation est de 7 jours du mois courant.

## Démission

Si pour une raison majeure l'enfant doit quitter l'AES avant la fin de l'année scolaire, la date de départ sera annoncée par écrit deux mois pleins à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté, les deux mois sont dus.

## Tarifs

Les tarifs sont communiqués au début de chaque année scolaire.

Verser la cotisation annuelle de membre de Fr. 50.- par famille.

Pour l'écolage et les frais d'inscription, une somme de Fr. 50.- par enfant est perçue en début d'année scolaire

De même, si pour une raison majeure, le temps de présence de l'enfant doit être modifié durant l'année scolaire, le changement d'horaire sera annoncé par écrit un mois à l'avance.

Si ce délai n'est pas respecté, **le mois est dû.**

Le règlement de la facture se fait mensuellement à réception, mais au plus tard dans les 5 jours.

Pour les paiements effectués au guichet postal, les frais vous seront facturés sur votre prochaine facture.

Vous pouvez aussi payer, au comptant, directement au P'tit Moulin, une quittance vous sera délivrée.

Vous devez conserver vos factures pour votre déclaration d'impôts.

## Calendrier du « P'tit Moulin »

Les dates des vacances et des jours fériés correspondent au calendrier du cercle scolaire de la Broye fribourgeoise.

Le P'tit Moulin est fermé une semaine à Noël et trois semaines en été. Le P'tit Moulin est ouvert pour autant qu'il y ait suffisamment d'enfants inscrits.

## Horaires

Nous demandons aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant.

En cas de retard, nous souhaitons en être averti.

En cas de débordements des horaires, nous nous verrons dans l'obligation de facturer le temps de présence de l'enfant.

### **Absence de l'enfant**

L'annonce de l'absence de l'enfant se fera au plus tard le matin même avant 8 heures et uniquement sur notre répondeur.

Après 3 jours consécutifs d'absence et présentation d'un certificat médical les heures ne seront pas facturées.

Dans les autres cas les heures seront facturées, avec une éventuelle possibilité de pouvoir rattraper ces dernières selon nos possibilités et disponibilités, en dehors des spéciaux et Passeport vacances

### **Les maladies**

Pour le bien-être du groupe, nous souhaitons être informées si un enfant souffre d'une maladie contagieuse.

Si un enfant tombe malade au « P'tit Moulin », les parents seront avertis afin qu'ils puissent venir le chercher.

Nous nous réservons le droit de refuser un enfant malade si nous le jugeons nécessaire.

### **Les vêtements**

Il est important que l'enfant soit vêtu de manière adéquate en fonction de la météo et de la saison, afin que nous puissions sortir par tous les temps.

L'Association du «P'tit Moulin» ne saurait être tenue responsable de la dégradation des vêtements de l'enfant.

### **Les anniversaires**

L'anniversaire de l'enfant est fêté au « P'tit Moulin ».

Nous convenons de la date avec les parents et proposons qu'il apporte un gâteau ou une friandise à partager avec ses camarades.

C'est l'occasion de découvrir les goûts alimentaires de chaque enfant.

### **Contact**

Le numéro d'appel valable durant les heures d'ouverture est le **026.665.02.76**.

Merci de laisser un message sur le répondeur uniquement,

Nous sommes également atteignables par le biais de notre e-mail : [petitmoulin@bluewin.ch](mailto:petitmoulin@bluewin.ch).

Nuvilly, avril 2019